

Intervention à l'Université Populaire de Forcalquier – Janvier 2022

Comment vivez-vous la laïcité aujourd'hui

Un attachement des protestants à la laïcité :

Les protestants ont vécu une situation d'inégalité légalisée du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, ces discriminations effectives ont perduré jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Pendant la révolution française :

- Ayant été une minorité religieuse, les protestants ont été des défenseurs de la séparation entre les Églises et l'État et d'une véritable liberté de culte et de conscience
- Plusieurs protestants ont été activement engagés dans la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dont l'article 10 « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »¹. Parmi les rédacteurs, nous pouvons citer le pasteur nîmois, Jean Paul Rabaut Saint-Etienne

Loi de séparation de l'Église et de l'État (1905)

- Les protestants ont veillé notamment par l'intermédiaire de la presse et par l'entregent des hauts fonctionnaires à ce que la loi de 1905 soit respectueuse de la liberté de conscience et de la liberté d'expression de toutes les convictions religieuses dans l'espace public² (conscients que les persécutions pouvaient toujours recommencer)
- Une loi qui a suscité des réactions diverses au sein du protestantisme, parfois des inquiétudes, mais [...] une loi qui a été désirée et où les protestants ont vu une garantie de leur liberté religieuse, un facteur de reconnaissance et d'intégration dans la société française³

Une vigilance protestante sur le risque que fait courir une coalition entre religion et pouvoir politique :

- Une vigilance du fait de son histoire
- Une vigilance nourrie théologiquement depuis la Réforme, notamment par des théologiens comme Luther (et ensuite Calvin) pour une séparation radicale des 2 règnes [Luther, De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit (1523)]
 - o Séparation de l'autorité temporelle et spirituelle
 - o Autonomie des consciences par rapport à la foi
- En 2021 : le protestantisme comptait à lui seul entre 3500 à 4000 des 5000 associations loi 1905

¹ Valentine ZUBER, « De la tolérance à la liberté », *Olivetain, Ressources pour une Église de témoins* (2021/14), p. 37-41.

² *Ibid.*

³ Michel BERTRAND, *L'Église dans l'espace public: de quel droit prend-elle part à ses débats ?*, coll. « Pratiques » n°26, Labor et fides Éd. Olivétan, Genève Lyon, 2011, p. 137.

Quelques points de vigilances actuels : entre mécompréhension et confusion

Mécompréhension de la notion de neutralité :

- Une réduction petit à petit de la liberté de penser, de croire et de parler en France. Il n'est pas rare que l'on fasse taire celui ou celle qui exprime publiquement ses convictions religieuses sous prétexte de laïcité, confondue avec neutralité⁴. Laïcité veut dire « neutralité » de l'État mais pas des citoyens.
- Une vigilance à ne pas confondre neutralité de l'État et invisibilisation du fait religieux dans l'espace public. Neutralité de l'État ne signifie pas neutralité de l'espace public et ne signifie donc pas une foi reléguée hors de l'espace public, une foi reléguée à l'espace privée (un souhait de quelques-uns)
- La neutralité de l'État est là pour garantir de l'égalité des citoyens peu importe leurs convictions.

Quand les croyants s'autocensurent pour faire disparaître toute expression ou signes relatifs à leur conviction alors la laïcité est pervertie⁵. Et nous sommes sur une pente qui peut glisser vers la persécution.

Confusion entre sécularisation de la société et laïcité

- Sécularisation de la société (perte de la place du religieux dans la société) ne doit pas être confondu avec la laïcité (cadre qui garantit notamment la liberté de culte, la liberté de croire ou non, la liberté de conscience)
- Il y a parfois un court-circuit entre laïcité et sécularisation.
- Constitué de manière conflictuelle, la laïcité a été parfois comprise, ressentie, mise en œuvre de manière anticlérical et antireligieuse. Elle est souvent invoquée pour refuser toute expression des églises et des religions dans l'espace public (un courant militant pour une laïcité anticléricale existe depuis la préparation de la loi de 1905)

Une vigilance à avoir sur la laïcité qui peut parfois prendre la forme d'un laïcisme intolérant avec un risque que la laïcité devienne une religion séculière aussi intolérante que toutes les intolérances religieuses qu'elle voudrait combattre⁶.

⁴ Emmanuelle SEYBOLDT, « De la tolérance à la liberté », *Olivetain, Laïcité : j'écris ton nom* (2021/14), p. 1-2.

⁵ *Ibid.*

⁶ Michel BERTRAND, *L'Église dans l'espace public: de quel droit prend-elle part à ses débats ?*, *op. cit.*, p. 144.